



Droits de succession sur assurances vie

Par **Blaizot**, le **03/03/2013** à **12:09**

L'abattement de 30500 euros sur les droits de succession relatifs aux contrats d'assurance vie, est-il valable pour chaque contrat ou pour l'ensemble des contrats en cas de pluralité ?

Par **Isabelle Gauthier**, le **11/04/2013** à **17:21**

Bonjour,

J'imagine que vous devez avoir eu votre réponse depuis le temps, mais dans le doute...
L'abattement s'entend tous contrats et tous bénéficiaires confondus,

Cordialement,

Isabelle Gauthier, Cabinet de conseil en gestion de patrimoine BG2C Finances